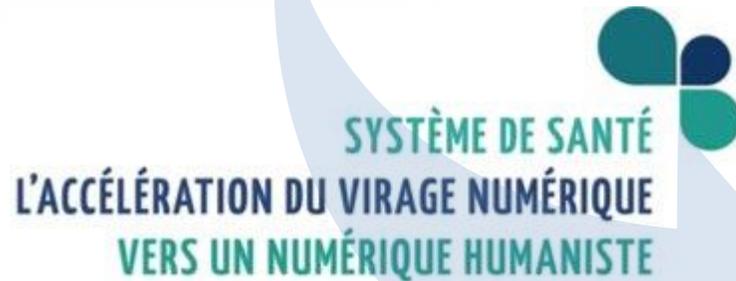


Le programme ESMS numérique

Présentation AAP n°2 – 07/07/2021



I- Introduction



Une feuille de route
déclinée en 30 actions



Action 20

Soutien aux systèmes
d'information médico-sociaux
et accompagnement au
virage numérique, **via un**
programme «**ESMS numérique**»



Action 20

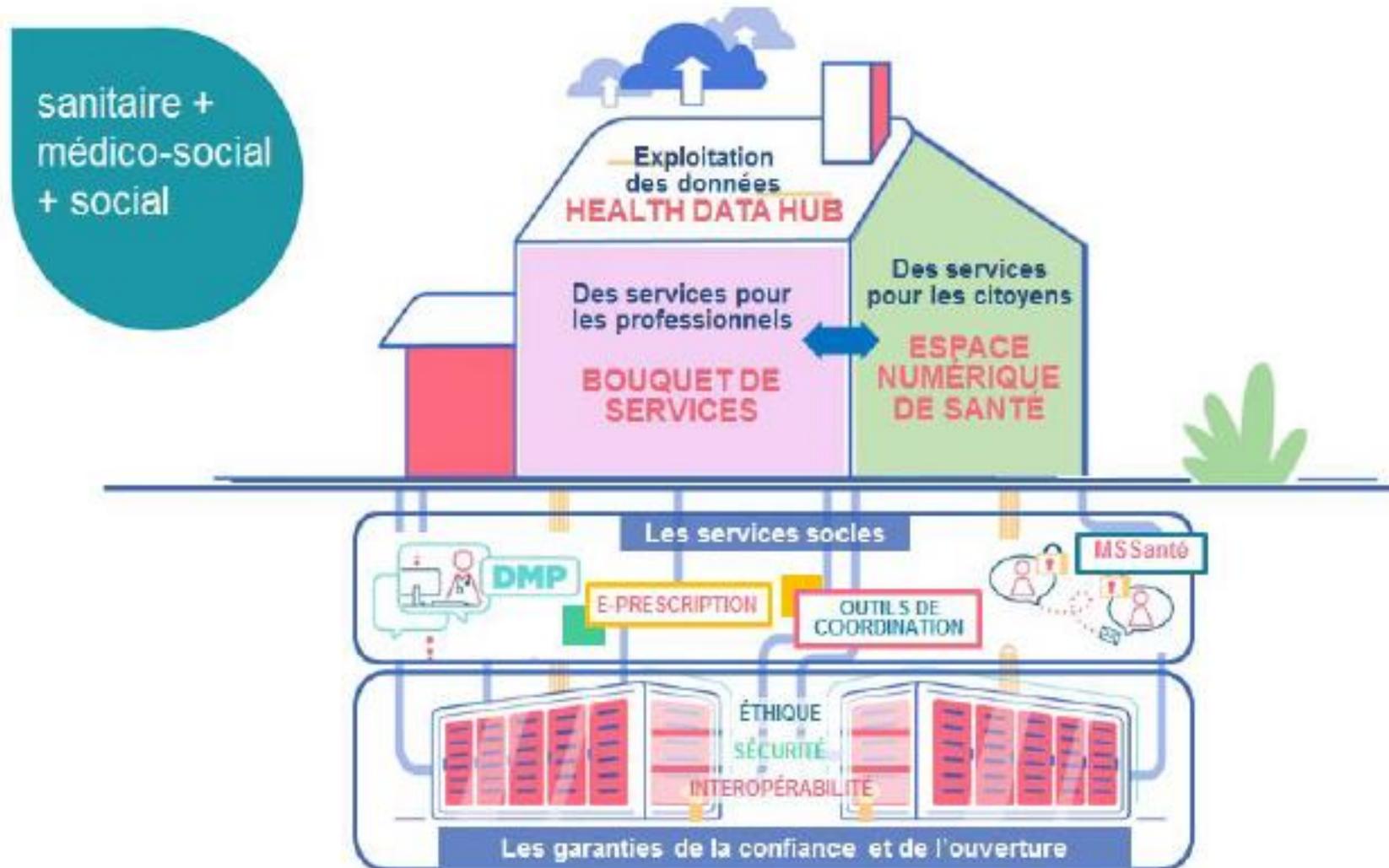
Soutien aux systèmes d'information médico-sociaux **et accompagnement** au virage numérique, **via un programme «ESMS numérique»**

- ✓ **Franchir une 1ère étape en matière d'équipements et d'infrastructures ;**
- ✓ **Se doter d'un DUI (dossier usager informatisé) avec quelques fonctionnalités clefs, urbanisé avec 1 à n services numériques socles et des plateformes (MSS, DMP, e-prescription, e-parcours ou ENS (plateformes)) en fonction de leur maturité ;**
- ✓ **S'inscrire dans le respect de l'urbanisation cible de la doctrine technique ;**
- ✓ **Franchir quelques exigences organisationnelles (regroupement, formalisation des procédures, mutualisation de compétences SI, formalisation d'un SDSI...)**

II- Le programme ESMS numérique dans le paysage de la e-santé

L'architecture cible du numérique en santé

L'alignement de l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la e-santé en France autour d'une vision partagée, d'un cadre de référence et d'un schéma cible d'urbanisation est un préalable indispensable au virage numérique en santé.



Le numérique : un levier pour accompagner les évolutions dans le champ du handicap et de la perte d'autonomie

Développer les usages du numérique comme levier d'amélioration des parcours et d'appui aux professionnels

- ✓ Soutenir les pratiques professionnelles et faciliter les échanges et le partage d'informations
- ✓ Assurer une traçabilité
- ✓ Développer les usages en mobilité

Renforcer la possibilité, pour une personne accompagnée, d'être actrice de son parcours

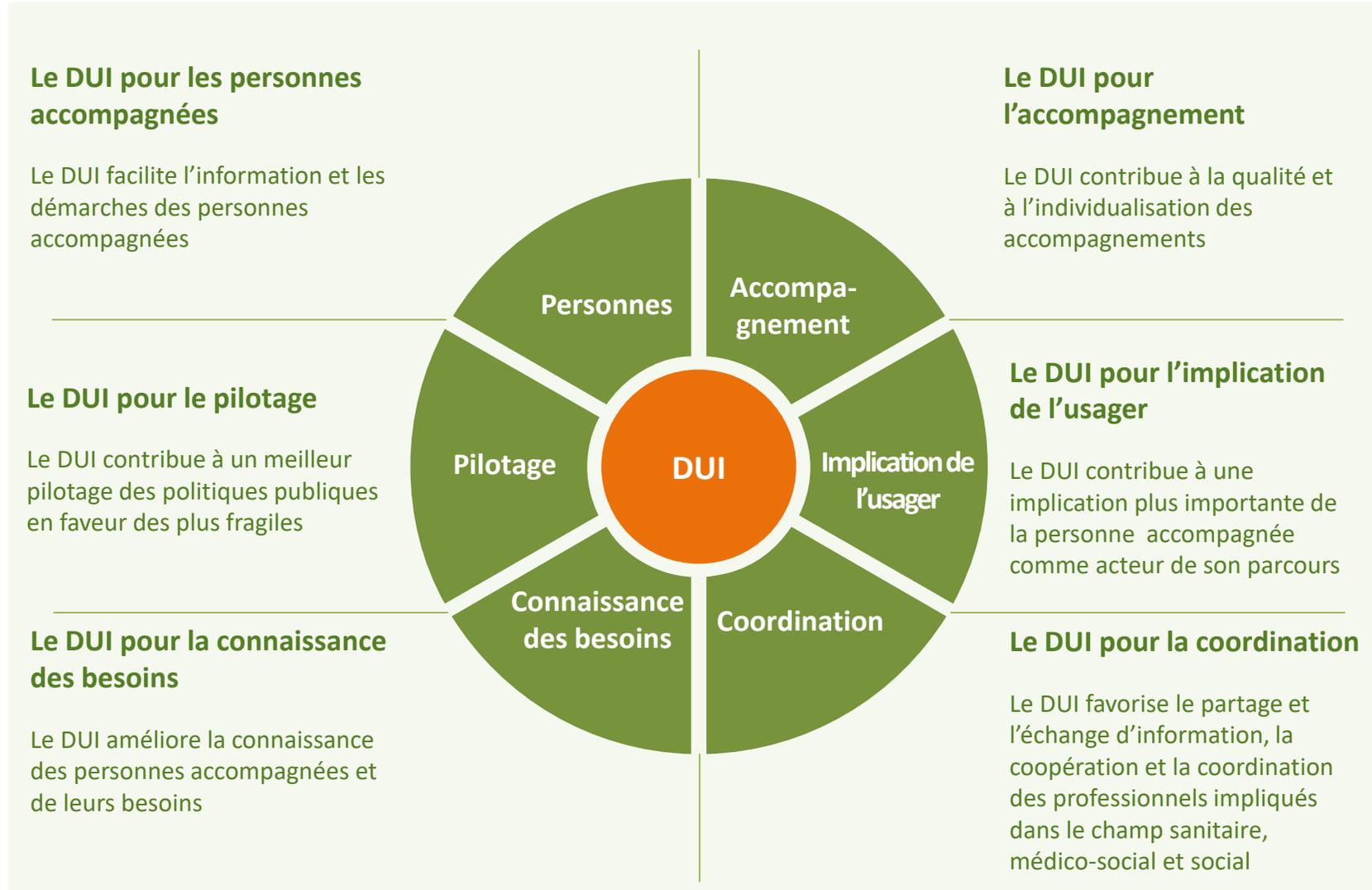
- ✓ Des services pour faciliter sa participation à la définition de son projet d'accompagnement et l'accès aux données la concernant
- ✓ Lui permettre de donner son avis sur l'accompagnement

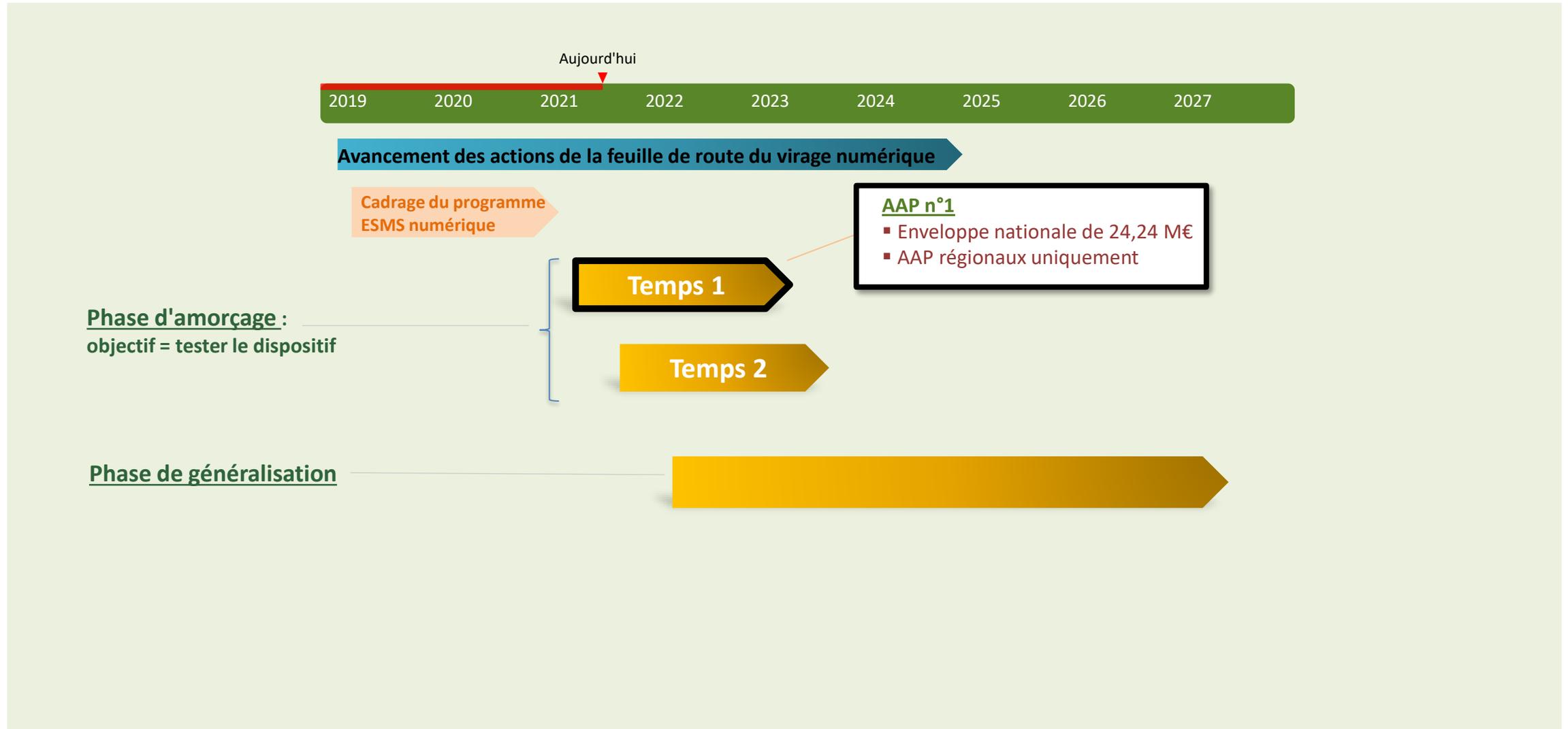
Disposer de données et outiller le pilotage du secteur

- ✓ Améliorer la connaissance des personnes accompagnées et de leurs besoins ; des actions, des acteurs et des services rendus par les ESMS
- ✓ Faciliter le pilotage (des organismes gestionnaires aux tutelles)

Objectifs du programme ESMS numérique

Le dossier de l'utilisateur informatisé est au cœur des objectifs du programme





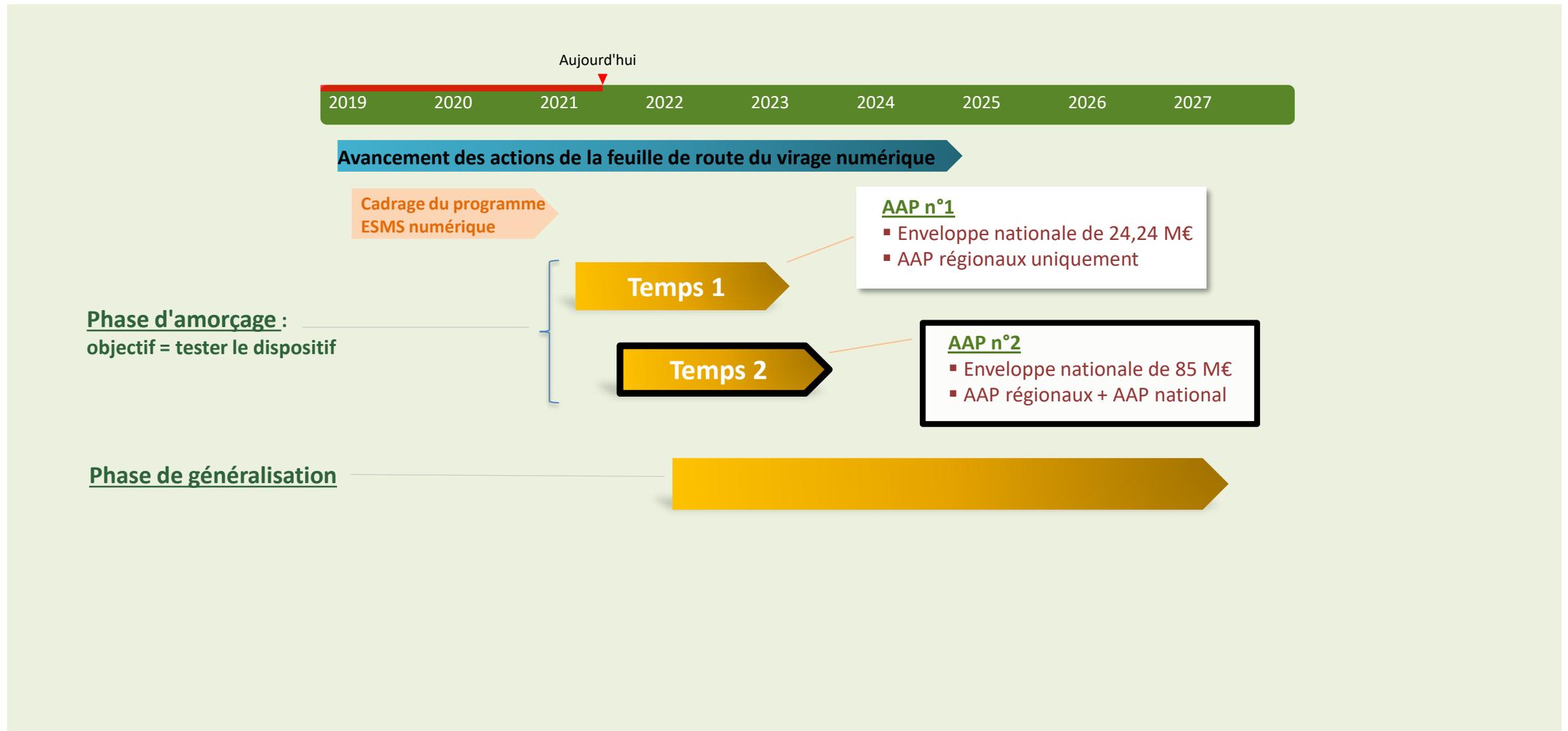
- **Enveloppe régionale : 1,95 M€**
- **Publication au 12 février 2021, dépôt des projets jusqu'au 30 avril 2021**
- **3 objets finançables :**
 - 25k€ par ESMS : projets d'acquisition d'une nouvelle solution « dossier usager informatisé » + les prestations associées, dans la limite de 30 ESMS / projet ;
 - 10k€ par ESMS : projets de mise en conformité au virage du numérique en santé d'une solution existante + l'accompagnement à l'usage, dans la limite de 30 ESMS / projet ;
 - 20k€ par ESMS : équipements et infrastructures des petits établissements et services médico-sociaux uniquement.

- 28 projets déposés dont :

- 14 non retenus pour irrecevabilité ou inéligibilité ;
- 6 non retenus faute de financements suffisants, ils seront réexaminés lors de la seconde vague d'AAP ;
- **9 retenus** (dont 8 concernent exclusivement la région Grand-Est, et un est multirégional et piloté par l'ARS BFC).

-> **au total**, 213 ESMS financés à hauteur de 1,95 M€.

III- Temps 2 de la phase d'amorçage du programme ESMS numérique



« Tous les ESMS mentionnés à l'art L.312-1 du CASF sont éligibles au temps 2 de la phase d'amorçage, y compris les ESMS financés exclusivement par les CD ».

AAP n°1

AAP n°2

Secteur personne âgée

Secteur personne
handicapée



Secteur protection de
l'enfance

Secteur personnes en
difficultés spécifiques

Secteur social

- ✓ Dépendante ;
- ✓ Non dépendante

- ✓ Mineurs ou jeunes adultes handicapés ;
- ✓ Adultes ;
- ✓ Personnes handicapée vieillissante

- ✓ Prévention, des mineurs et des majeurs de – 21 ans

- ✓ Accompagnement et prévention en addictologie ;
- ✓ Fragilité psychologique et sociale

- ✓ Familles en difficulté ou en situation de détresse ;
- ✓ Jeunes travailleurs ;
- ✓ Demandeurs d'asile ;
- ✓ Migrants...

Mutualiser : pourquoi ?

Renforcer les liens entre les acteurs



- ✓ En développant la proximité entre les acteurs d'un territoire par des vécus communs
- ✓ En dépassant le cadre strict du besoin d'une structure pour favoriser la logique de parcours

Développer des expertises et expériences



- ✓ En bénéficiant des compétences des différentes parties prenantes
- ✓ En partageant les expériences

Développer la capacité d'investissement



- ✓ En profitant d'un effet volume dans la négociation avec les fournisseurs
- ✓ En profitant d'économies d'échelle



Pour aller plus loin : <http://ressources.anap.fr/numerique/publication/2705-partager-les-experiences-de-cooperation-si-dans-le-secteur-medico-social>

Comment se regrouper ?

1 Identifier les partenaires de la mutualisation

- ✓ Au sein de son territoire
- ✓ Idéalement, avec des expériences de coopération préalables

2 Construire une vision commune

- ✓ Un objectif commun
- ✓ Une gouvernance structurée

3 Déposer un dossier commun mettant en avant la qualité et le sens de la mutualisation

- ✓ La candidature doit appuyer sur la mutualisation définie
- ✓ Le dossier est déposé en commun

Outil Galis « PAI numérique »



1

Je souhaite déposer
ma candidature

J'accède au téléservice
en cliquant sur le lien
ci-dessous

2

Je crée mon compte

- Je reçois un courriel d'activation
- Je me connecte pour saisir ma demande

3

Je saisis les informations
demandées

- Je saisis les informations demandées
- Je joins les pièces justificatives
- Je transmets ma demande

4

Je reçois un courriel
de confirmation

- Je reçois un courriel de confirmation contenant le récapitulatif des informations saisies



Le téléservice est accessible à

https://galis-subsventions.cnsa.fr/aides/#/cnsa/connecte/F_PAI_NUMERIQUE/depot/simple

Critères d'éligibilité

- ✓ Groupement d'OG ou d'ESMS conforme aux attendus de l'instruction, nombre d'utilisateurs
- ✓ Respect du cahier des charges national DUI (solution référencée par le RESAH)
- ✓ Sécurité : continuité d'activité de l'application et taux de disponibilité définis
- ✓ Confidentialité : document sur les règles d'accès, information des usagers, existence d'un DPO
- ✓ Informations concernant l'organisation du projet (équipe, planning, etc.)
- ✓ Type de public : PA, PH, addicto, ASE, social

La candidature est recevable

Critères de priorisation

- ✓ Motivation du porteur de projet
- ✓ Périmètre fonctionnel
- ✓ Solution mutualisée
- ✓ Interopérabilité de la solution avec son écosystème
- ✓ Intégration des nomenclatures SERAFIN-PH, AGGIR PATHOS, etc.

La candidature est priorisée

Critères d'usage

> Métier

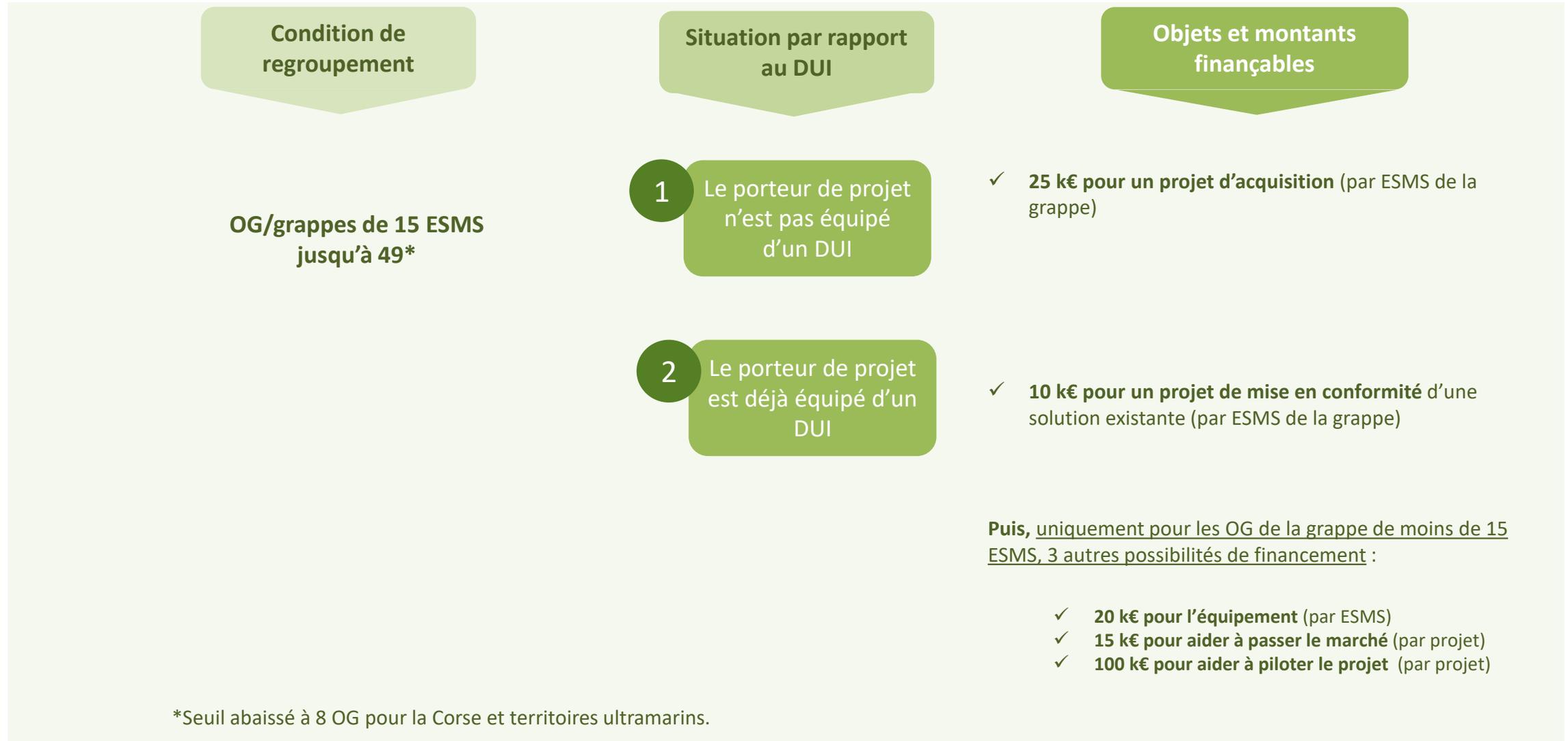
- ✓ Taux de dossiers actifs sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois
- ✓ Taux de dossiers actifs avec un projet personnalisé sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois
- ✓ Taux de dossiers actifs ayant au moins un événement sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois

> Projets socles

- ✓ Nombre de messages qui sont envoyés par la MSSanté
- ✓ Nombre de documents déposés dans les DMP
- ✓ Nombre de documents échangés entre le DUI et la plateforme régionale e-parcours

Les 20% de financement à l'usage sont versés en fin de projet

> Petits et moyens OG → AAP régional



*Seuil abaissé à 8 OG pour la Corse et territoires ultramarins.

Financement de la phase d'amorçage pour les porteurs de projet

> Gros OG / grappes de plus de 50 ESMS → AAP national*

Condition de regroupement

OG/grappes à partir de 50 ESMS

Situation par rapport au DUI

Solution déjà conforme (l'OG a déjà fait l'acquisition d'une solution DUI ou a procédé à la mise en conformité d'une solution, ou déjà conduit un projet pilote)

Objets et montants finançables

Généralisation de la solution déjà mise en œuvre, à raison de :

- ✓ **5k€** par ESMS (dégressivité à l'étude pour les très grosses structures)
- ✓ **Forfait équipement** pour les petits OG (- de 15 ESMS) du projet national

*Se rapprocher des instances nationales (CNSA, DNS) pour se préparer à répondre à un AAP national

Projet d'acquisition ou montée de version du DUI, et plus précisément :

- ✓ Acquisition et déploiement de solutions conformes au cadre technique de référence
- ✓ Montée de version et prestations associées de solutions conformes au cadre technique de référence

Recours à la centrale d'achat mandatée par le RESAH* =
OBLIGATOIRE

/!\ Dérogation possible lorsqu'une solution informatique non référencée dans le marché national est déployée dans l'ensemble des ESMS d'au moins un champ au sein de la grappe.

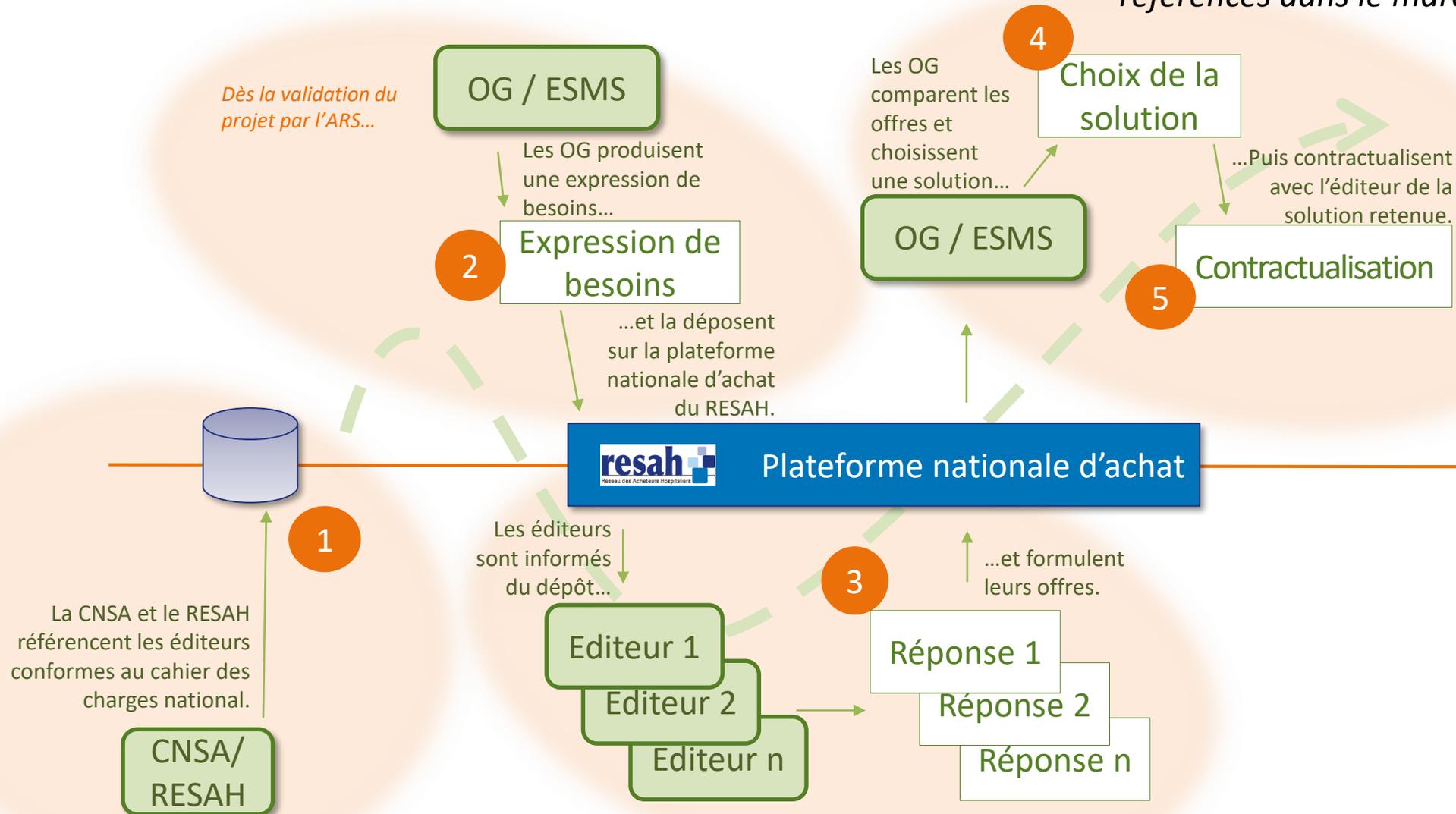
Autres besoins (uniquement pour les petits OG), à savoir :

- ✓ Equipements matériels (PC, tablette, installation WIFI)
- ✓ Prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Recours **POSSIBLE** à la centrale d'achat mandatée par le RESAH

Le process du recours SAD du RESAH

Pour acquérir la solution de DUI, le porteur de projet devra lancer un appel d'offre auprès des éditeurs référencés dans le marché national.



IV- Le rôle de l'ARS Grand Est

Les ARS informent, sélectionnent et accompagnent les porteurs de projets, avec un appui financier et méthodologique de la CNSA

Informer

- ✓ Informer les OG et les ESMS sur l'existence du programme
- ✓ En expliquer les éléments clés et inciter à candidater
- ✓ Rédaction du cahier des charges sur la base de l'instruction CNSA et relai auprès des ESMS, Conseils départementaux et fédérations médico sociales, publication de l'AAP sur l'extranet de l'ARS ;
- ✓ Organisation de webinaires, FAQ sur l'extranet (page de l'AAP), présence d'un chargé de mission dédié au programme ESMS numérique via l'adresse : ars-grandest-esms-numerique@ars.sante.fr

Sélectionner

- ✓ Lancer l'appel à projet
- ✓ Sélectionner les candidatures
- ✓ Contractualiser avec les porteurs de projet retenus

Accompagner

- ✓ Expliquer le processus de candidature et les critères de sélection et de priorisation
- ✓ Suivre le porteur et l'accompagner tout au long du cycle de vie du projet :
- ✓ Cahier des charges, organisation de webinaires, FAQ disponible sur l'extranet (page de l'AAP), présence d'un chargé de mission dédié au programme ESMS numérique via l'adresse : ars-grandest-esms-numerique@ars.sante.fr
- ✓ Remontées d'activité auprès de la CNSA, recueil des pièces justificatives pour déclencher les 3 versements : démarrage du projet, fin de paramétrage et fin de déploiement

V- Le rôle de Pulsy, GRADeS Grand Est

- Nous sommes un Groupement d'Intérêt Public, opérateur préférentiel de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale en santé numérique.
- Présent sur la région Grand Est, avec près de 60 collaborateurs répartis sur les agences de Reims, Nancy et Strasbourg.
- Nous avons obtenu la certification d'hébergeur de données de santé, attestant de la sécurité, la performance et la fiabilité de ses services.



Les GRADeS informent et accompagnent les porteurs de projets, avec un appui financier et méthodologique de la CNSA

Informer

- ✓ Informer les OG et les ESMS sur l'existence du programme
- ✓ En expliquer les éléments clés
- ✓ Inciter à candidater

Accompagner

- ✓ Expliquer le processus de candidature et les critères de sélection et de priorisation
- ✓ Rassembler les acteurs du secteur médico-social d'une région autour du sujet du numérique
- ✓ Aider à inscrire la candidature dans la stratégie régionale

- ✓ Relais de la parution de l'AàP sur le portail Pulsy.fr
- ✓ Recrutement en cours d'un.e chargé.e de mission SI ESMS
- ✓ Mise en place d'un formulaire sur notre site pour inciter à la mise en relation des structures de moins de 15 établissements.
- ✓ Création d'un collectif SI ESMS Grand Est, avec appel à candidatures en Septembre (Un collectif SI médico-social rassemble les acteurs du secteur médico-social d'une région autour du sujet du numérique : ESMS, organismes gestionnaires, fédérations, ARS, GRADeS, ANAP)
- ✓ Pulsy pourra représenter juridiquement une OG pour porter une grappe et associer plusieurs petits établissements qui ont un projet de DUI similaire, s'ils ne remplissent pas la condition d'être à 15/grappe.

VI- Conclusion



Actions des OG

Actions des ARS

◆ Temps forts

12/07/21

◆ **Ouverture de la fenêtre de dépôt des projets (AAP régional)**

◆ Ouverture de l'appel à projet national

12/07/21 – 15/10/21

Dépôts des candidatures

Instruction des projets

15/10/21

◆ **Clôture de la fenêtre de dépôt des projets (AAP régional)**

Choix de l'éditeur (appels d'offres parmi les éditeurs référencés)

Lancement des projets

← 40% du financement

Fin du paramétrage

← 40% du financement

Déploiement des usages

← 20% du financement

Suivi des projets

Le calendrier des opérations est propre à chaque projet

Des questions ?

ars-grandest-esms-numerique@ars.sante.fr

usages@pulsy.fr



Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

66, avenue du Maine
75682 Paris cedex 14

www.cnsa.fr



[@CNSA_actu](https://twitter.com/CNSA_actu)

<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>